

**DOSSIER DE DEMANDE  
D'ADHESION**

**UNAT**  
**Auvergne-Rhône-Alpes**

*Association - loi 1901*



informer, conseiller,  
accompagner le réseau



porter la parole du TSS  
auprès des institutions



être une maison commune  
pour les acteurs du TSS

## L'UNAT Auvergne-Rhône-Alpes

L'Union nationale des associations de tourisme (Unat) Auvergne-Rhône-Alpes compte 80 adhérents à la tête de 170 établissements touristiques (villages vacances, centres de vacances, auberges de jeunesse) et des organisateurs de séjours (voyages, vacances adaptées). Notre objectif commun ? Prôner les valeurs d'un Tourisme plus social, plus solidaire, plus durable, qui vise à rendre les vacances de qualité accessibles à tous.

Mais au fait, le Tourisme social et solidaire, c'est quoi ? Un tourisme responsable, organisé autour des principes de l'ESS, qui défend l'accès aux vacances pour tous (jeunes, familles, seniors, handicapés...) sous le signe du développement durable. Un tourisme encore, qui favorise l'épanouissement de ses vacanciers et qui s'appuie sur les particularités et les richesses des territoires pour soutenir l'activité locale.

Sous l'égide de l'Unat Nationale créée en 1920, l'Unat Auvergne-Rhône-Alpes est née à la suite de la fusion des deux régions en 2016. Elle est aujourd'hui l'interlocutrice incontournable de tous ceux qui souhaitent développer le Tourisme social et solidaire. Et milite pour que ces valeurs soient prises en compte dans la politique régionale.

## Les actions de l'UNAT Auvergne-Rhône-Alpes

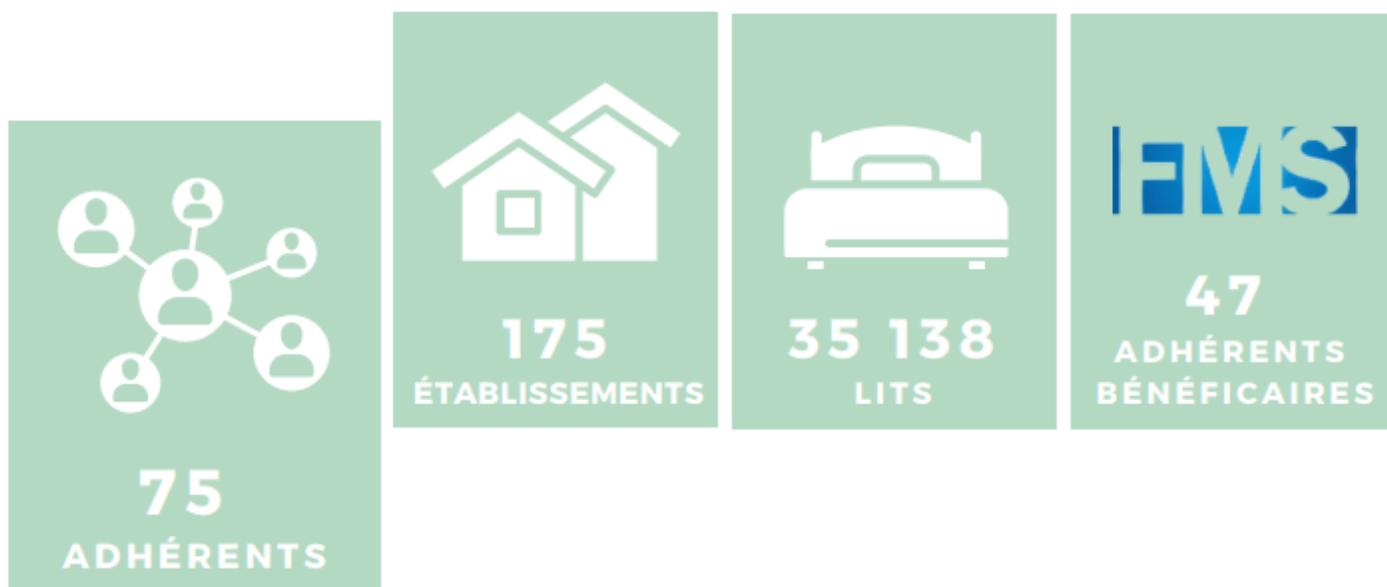
Tout le monde devrait avoir accès au droit de partir en vacances ! Grâce à ses acteurs engagés sur notre territoire, nous sommes convaincus que le Tourisme social et solidaire peut réussir à relever ce défi.

Nos missions :

- **Représenter et défendre les intérêts de ses membres** auprès des instances et partenaires publics, afin que le tourisme social et solidaire soit pris en compte dans la politique touristique régionale.
- **Informé, conseiller et accompagner le réseau** constamment afin qu'ils puissent avoir connaissance de toute information susceptible de concerner leur activité et l'actualité du tourisme social et solidaire et offrir un soutien aux membres du réseau.
- **Être une** maison commune pour les adhérents afin de partager les bonnes initiatives du réseau.

## Photographie de notre réseau

AU 31 DÉCEMBRE 2023



**2 GESTIONNAIRES D'AUBERGES DE JEUNESSE ET CIS**  
HÉBERGEMENT DES JEUNES

**18 GESTIONNAIRES DE VILLAGES DE VACANCES**  
HÉBERGEMENT FAMILIAL

**14 GESTIONNAIRES DE CENTRES DE VACANCES**  
HÉBERGEMENT ENFANTS ET ADOS

**18 ORGANISATEURS DE VACANCES ADAPTÉES**

**10 ORGANISATEURS DE VOYAGES ET SÉJOURS**

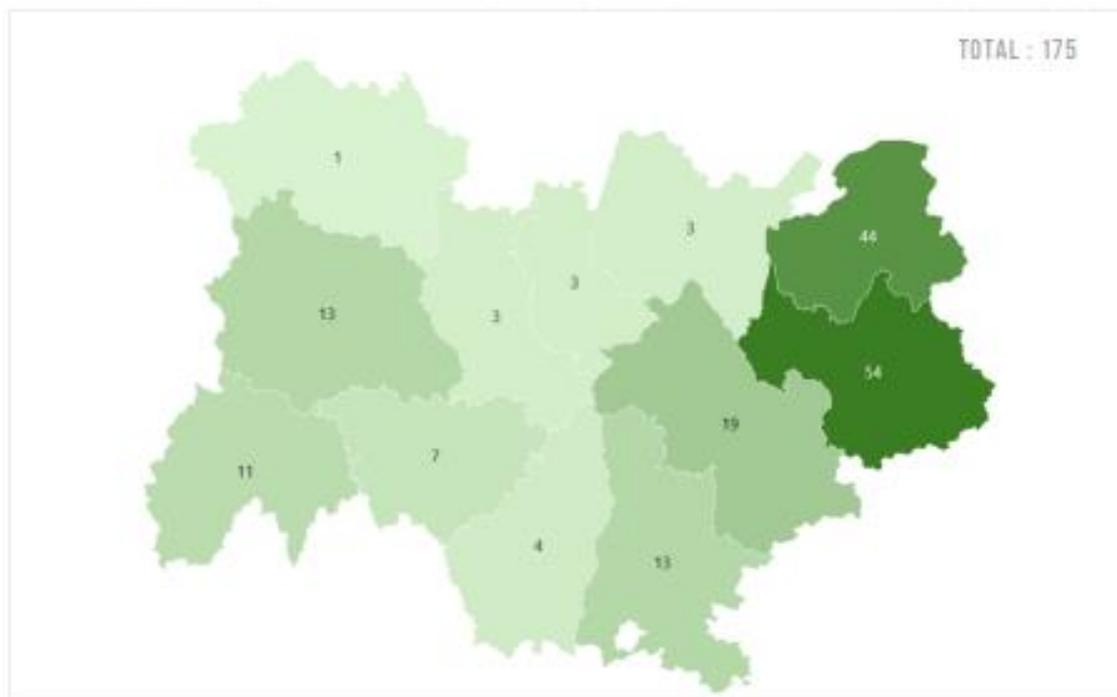
**6 CSE**  
CONSEIL SOCIAL DE L'ENTREPRISE

**5 TÊTES DE RÉSEAU**

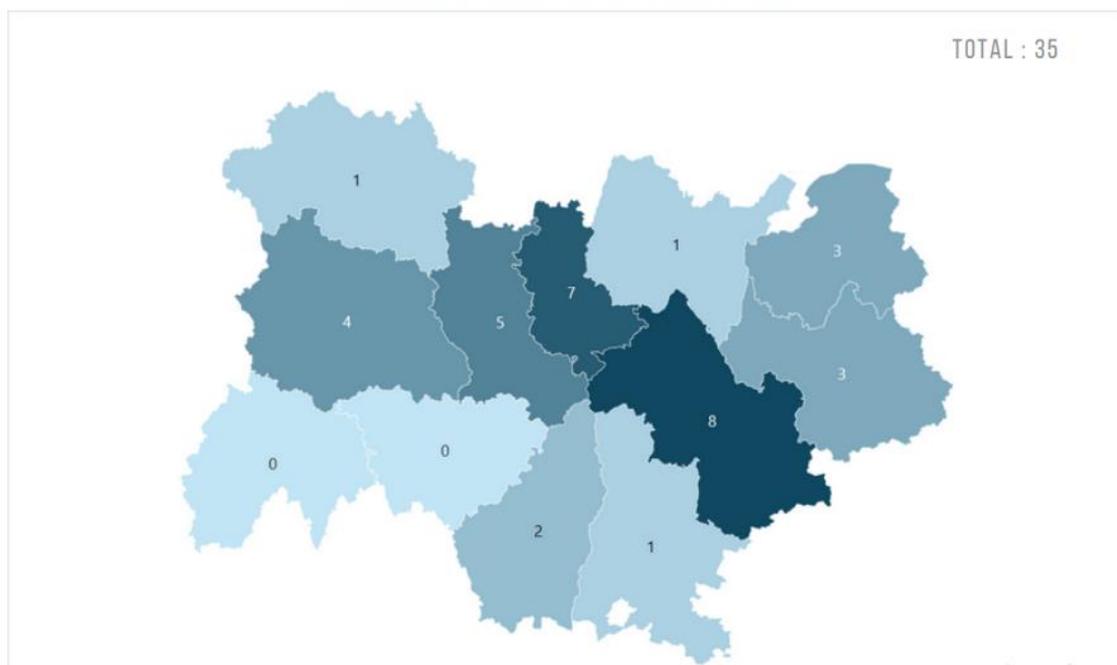
**2 ORGANISMES DE FORMATION**

Les organisateurs se situent majoritairement dans les zones urbaines de la Région, territoires pour lesquels le droit aux vacances pour tous est un fort enjeu, tandis que les hébergements se trouvent principalement dans le Massif des Alpes, territoire fort réceptif de vacanciers.

#### ÉTABLISSEMENTS ADHÉRANT À L'UNAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES AU 31.12.2023



#### IMPLANTATION DES ADHÉRENTS NON GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS AU 31.12.2023 (réseaux et organisateurs de séjours)



## Les conditions d'adhésion

L'UNAT, historiquement l'Union des Associations de Tourisme permet à l'ensemble des associations du secteur touristique d'adhérer. Depuis la loi relative à l'ESS de 2014, l'UNAT permet également à toutes les structures touristiques rattaché à l'ESS d'adhérer. Elle concerne notamment, en plus des associations loi 1901, les coopératives, les mutuelles, les fédérations, les unions, les sociétés commerciales agréés ESUS, les entreprises recherchant une utilité sociale ...

### Conditions à remplir pour adhérer à l'UNAT AuRA :

- Avoir pour objet principal une activité de tourisme, de plein-air, de vacances ou de voyages.
- Prouver son rattachement à l'économie sociale et solidaire (loi du 31 juillet 2014).
- Avoir une activité touristique implantée sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le fait de disposer ou non d'équipements touristique dans la région n'est pas discriminant.
- Être régulièrement déclaré et à jour de toutes les obligations règlementaires inerrantes à l'activité exercée.

## Les montants des cotisations 2024\*

Nombre d'équipements gérés ou représentés par l'organisation dans la région	Cotisation pour les associations nationales	Cotisation pour les associations régionales
Organisation non gestionnaire	350 €	375 €
Organisation gérant ou représentant 1 à 3 équipements	440 €	460 €
Organisation gérant ou représentant 4 à 6 équipements	670 €	700 €
Organisation gérant ou représentant 7 à 9 équipements	1.055 €	1.075 €
Organisation gérant ou représentant 10 équipements et plus	1.290 €	1.325 €

\* Le montant des cotisations 2024 a été voté par l'Assemblée Générale de l'UNAT Auvergne-Rhône-Alpes du 26/03/2024. Il pourra être amené à évoluer à partir de 2025, sur décision de l'Assemblée Générale.

## L'étude des demandes d'adhésion

Les demandes d'adhésion sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration de l'UNAT Auvergne-Rhône-Alpes. Le Conseil d'Administration se réunit chaque trimestre.

### Liste des pièces à fournir

Le dossier d'adhésion a pour but de présenter l'association, ses activités, ses implantations et de s'assurer que l'ensemble des critères d'adhésion sont bien remplis. Il doit permettre au membre du CA de bien comprendre et appréhender la nature de l'activité de la structure.

#### Documents à joindre au dossier d'adhésion :

##### Pour les candidats déjà adhérents de l'Unat Nationale :

- Le formulaire de demande d'adhésion dûment complété
- Tout document de présentation qui permet de comprendre l'activité en région AuRA et d'appréhender l'activité de l'organisation.

##### Pour les candidats déjà adhérents de l'Unat Nationale :

- Le formulaire de demande d'adhésion dûment complété
- Pour les associations : les statuts de l'association déposés en préfecture.
- Pour les sociétés : un extrait de Kbis prouvant l'inscription au RCS et les agréments prouvant le rattachement à l'ESS (ex : agrément ESUS, ...).
- Une attestation d'assurance RC.
- Les agréments obtenus par l'attestations (Atout France, EN, ...)
- L'organigramme de l'association ou l'entreprise présentant son fonctionnement (salariés, présidence, gouvernance, bénévoles, ...).
- Une brochure de présentation, un catalogue ou une présentation des séjours proposé par la structure.
- Le bilan et compte de résultat du dernier exercice et le budget prévisionnel de l'année en cours.
- Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.
- Tout document ou pièce permettant d'apprécier la nature de l'activité et son rattachement au tourisme social.

**Le dossier complet** doit être adressé :

Par mail : [aura@unat.asso.fr](mailto:aura@unat.asso.fr)

Par courrier : UNAT Auvergne-Rhône-Alpes - 2 rue d'Oran – 69001 LYON

**Pour tout renseignement**, vous pouvez nous contacter :

06 32 27 41 44 - [aura@unat.asso.fr](mailto:aura@unat.asso.fr)